



Conseil de la Ville

Règlement numéro RV-2003-01-29 modifiant le Règlement numéro 093 - plan d'urbanisme de l'ex-Ville de Saint-Nicolas

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Carte des affectations du sol**

La carte II intitulée « Grandes affectations du sol et équipements communautaires » mentionnée à l'article 29 du Règlement numéro 093 - plan d'urbanisme de l'ex-Ville de Saint-Nicolas est modifiée par l'agrandissement de l'affectation « résidentielle » à même une partie de l'affectation « commerciale » tel qu'illustré sur le plan en annexe « A ».

Adopté le 18 août 2003

(signé) Jean Garon

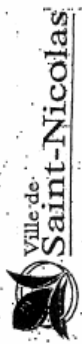
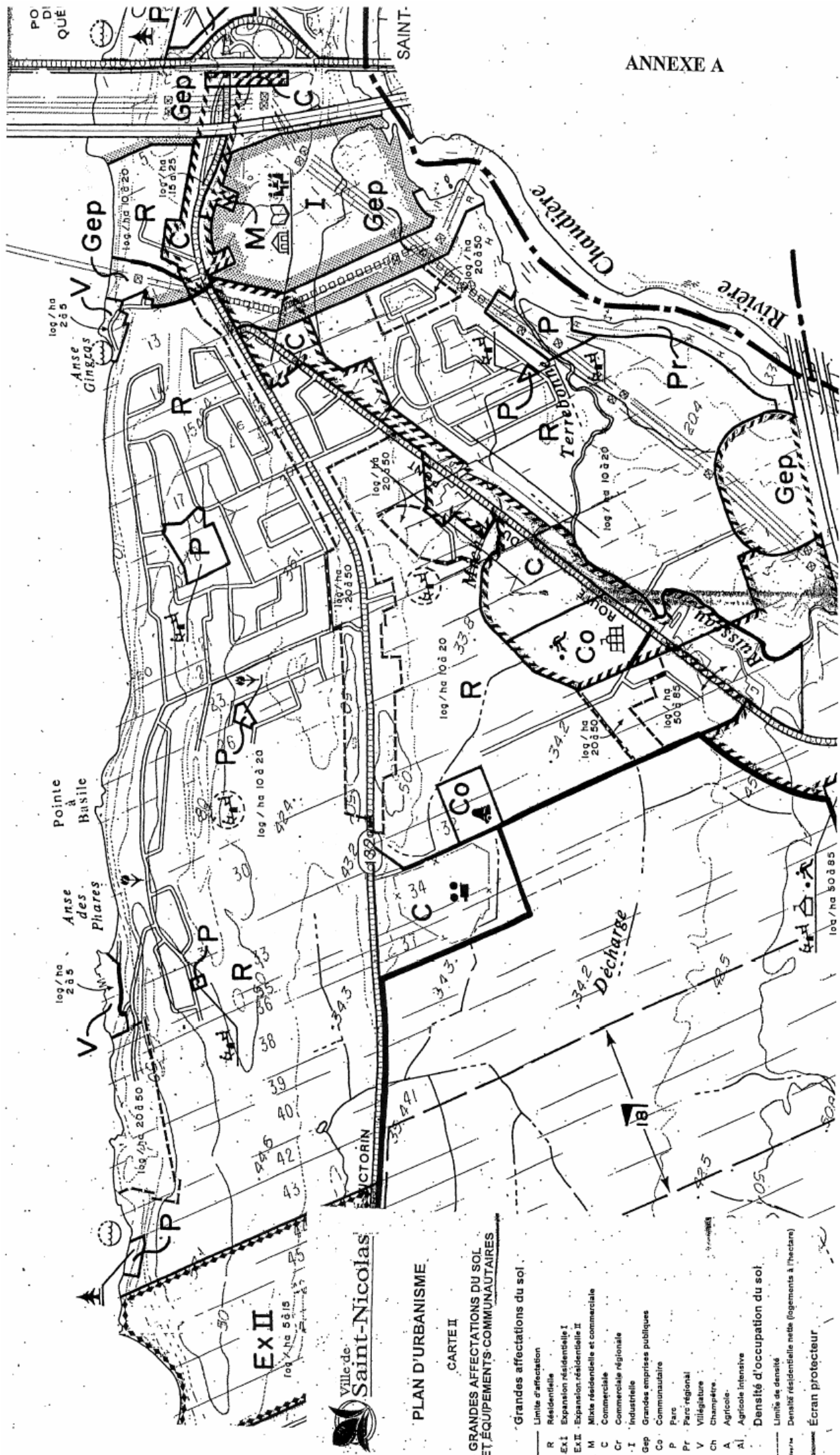
Jean Garon, maire

(signé) Jean Marion

Jean Marion, assistant greffier

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 8 OCTOBRE 2003

ANNEXE A



PLAN D'URBANISME

CARTE II

GRANDES AFFECTATIONS DU SOL ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

Grandes affectations du sol

Limite d'affectation

- R Résidentielle
- Ex I Expansion résidentielle I
- Ex II Expansion résidentielle II
- M Mixte résidentielle et commerciale
- C Commerciale
- Cr Commerciale régionale
- I Industrielle

- Gep Grandes emprises publiques
- Co Communautaire
- P Parc
- Pr Parc régional
- V Villégiature
- Ch Champêtre
- A Agricole
- Al Agricole intensive

Densité d'occupation du sol

Limite de densité

Densité résidentielle nette (logements à l'hectare)

Écran protecteur